

pour comprendre le présent et construire un avenir durable

Évaluation Environnementale des Schémas Départementaux des Carrières

Méthodologie



Plan de l'intervention

Evaluation Environnementale

textes réglementaires
procédure, contenu

Cas du Schéma des carrières

articulation EE / volet environnemental du SDC
objectifs de l'EE
(impacts des carrières sur l'environnement)

Méthodologie

référentiel d'évaluation
démarche



Définition de l'Évaluation Environnementale

Textes

Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001
relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur
l'environnement

Code de l'environnement :

L.122-4 à 11, L.414-4, R.122-17 à 24, R.414-19, R.414-21

Circulaire du 12/04/06

Procédure

Elaboration d'un Rapport Environnemental

Avis autorité environnementale, Consultations,
Enquête Publique

Adoption

Suivi



Définition de l'Évaluation Environnementale

Contenu du rapport environnemental

SDC : objectifs, contenu, articulation avec autres plans

analyse état initial environnement

perspectives d'évolution ; cas des zones les plus exposées

effets de la mise en oeuvre du plan sur l'environnement

motifs pour lesquels le plan a été retenu

choix opérés / autres solutions envisagées au regard de l'environnement

mesures pour limiter les impacts et assurer le suivi

résumé non technique ; méthode d'évaluation



EE dans le cas du SDC

Contexte

pas de référentiel spécifique à l'EE des SDC

préoccupations environnementales intégrées dans le SDC

(circulaire du 11/01/95) :

Contenu

protection du milieu environnant

intégration dans le milieu environnant des carrières existantes (4)

zones qui doivent bénéficier d'une protection vis-à-vis de ce type d'activité (7)

orientations dans le domaine du réaménagement (9)

besoins, approvisionnement

utilisation économe et rationnelle des matériaux (6)

mode d'approvisionnement afin de réduire l'impact des extractions sur l'environnement (8)

Démarche

groupe de travail « environnement »

thèmes 4, 7, 9



EE dans le cas du SDC

Quelle place pour l'EE ? Quelle valeur ajoutée ?

Contenu

considérer l'environnement « au sens large » :

en terme de « cibles » :

milieu environnant ; gestion des ressources ; climat ; etc...

en terme d'échelle :

investir le champ d'action intermédiaire entre la stratégie d'approvisionnement (département, SDC) et l'exploitation (site, ICPE)

comparer différents scénarii d'approvisionnement

proposer des mesures compensatoires

Démarche

rendre compte des choix opérés pour définir la stratégie et les orientations du SDC

cible	nature de l'impact	enjeux pertinents pour le SDC
Eau	Perturbation d'aquifère (déconfinement, excavation de roche meuble) Ruissellement	Effets sur la ressource en eau Pollution en exploitation Pollution après exploitation
Biodiversité	Destruction/création d'habitat, d'espèce Modification des fonctionnalités	Préservation diversité, espèces invasives Cas des zones humides
Consommation d'espace	Changement d'usage, en et après exploitation	Aménagement : agriculture, urbanisation, loisir Impact subi : interdiction d'ouverture « excessive »
Bruit (+ vibrations)	Exploitation Transport	Nuisance / riverains : confort, santé Zones calmes
Patrimoine, archéo	Fouilles (+/-) Dégradation / transport Approvisionnement / restauration (+)	État du patrimoine Présentation du patrimoine
Patrimoine, paysage	transformation du paysage	Visibilité Intégration qualitative
Matériaux	Extraction ressource non renouvelable Transport Traitement matériaux substitution	Ressource non renouvelable Émission de GES
Risques	Modification topographie, piezometrie Sécurité des approvisionnements	Érosion côtière Inondation Ruissellement Cavité Impact subi : disponibilité ressource
Air	Transport (Nox, CO, etc) Exploitation / traitement (poussières (PM10, 2,5), silice)	Émission GES Santé
Déchets	cf. matériaux (substitution) Déchets d'activités	réemploi déchets BTP
Climat	Transport (mode, km parcourus) Traitement matériaux / usage Milieux/ stockage biomasse	Émission GES Stockage GES
Santé, Sécurité	Cf. air, eau, bruit, risque PL Hygiène, sécurité / exploitation	Sécurité routière

Méthodologie de l'EE du SDC

2 aspects complémentaires Référentiel d'évaluation

5 critères regroupés en 2 volets :

stratégie d'approvisionnement (2 critères)

impacts globaux induits par la stratégie
d'approvisionnement

impacts territoriaux (3 critères)

impact locaux résultant de l'implantation des
carrières

Accompagnement de l'élaboration du SDC

participation aux GT « environnement » et
« approvisionnement »

Finaliser le référentiel

Définir les mesures compensatoires et le
dispositif de suivi

« Le rapport ne doit pas être une justification a posteriori du plan ou du document.

Sa préparation doit démarrer dès le début de l'élaboration du projet de plan ou de document et contribuer à le faire évoluer vers un projet ayant un moindre impact sur l'environnement. »

Circulaire du 12/04/06, annexe II, partie I

Référentiel d'évaluation

Volet « stratégie d'approvisionnement » :

Évaluation comparative de différents scénarii d'approvisionnement au regard d'enjeux globaux

il s'agit de traiter les impact liés au transport et à la gestion des réserves

critère	CLIMAT	RESSOURCE NON RENOUEVELABLE
enjeux	changement climatique, réduction des émissions de gaz à effet de serre	matériaux nobles, gestion rationnelle et durable des gisements
type d'indicateur	indicateur quantitatif, exprimé en tonne de CO2	taux de substitution
modalités de mise en œuvre	données d'entrée : - flux entrant/sortant de matériaux, par pays picard, ventilés par mode de transport ; - distance entre les « barycentres d'extraction » de chaque pays ; - tonne de matériaux utilisés, ventilé par type et par usage	données d'entrée : - prévision d'extraction de matériaux noble sur la période du plan, exprimée en tonne - prévision de valorisation des autres matériaux sur la période du plan, exprimé en tonne
	calculs effectués à partir de la méthode Bilan Carbone pour les transports, et à l'aide du logiciel Ecorce pour le traitement des matériaux	taux de substitution = autres matériaux / matériaux noble
observations	on considère que les kilomètres parcourus au sein d'un même pays ne constituent pas une variable dans la mesure où il sont conditionnés essentiellement par la répartition géographique des activités et des infrastructures	la notion « autre matériaux » reste à finaliser en liaison avec les professionnels de l'extraction et du BTP ; La définition proposée comprends : les déchets inertes du BTP (équilibre déblai/remblai dans une opération non inclu), la roche massive dans les usages où le granulats reste largement prépondérant (béton)

Référentiel d'évaluation

Approche croisée

“enjeux” x “capacité à maîtriser l'impact”

s'affranchir des difficultés données/échelle

définir des niveaux d'exigence :

éviter l'impact

enjeu incompatible avec l'activité carrière

maîtriser l'impact

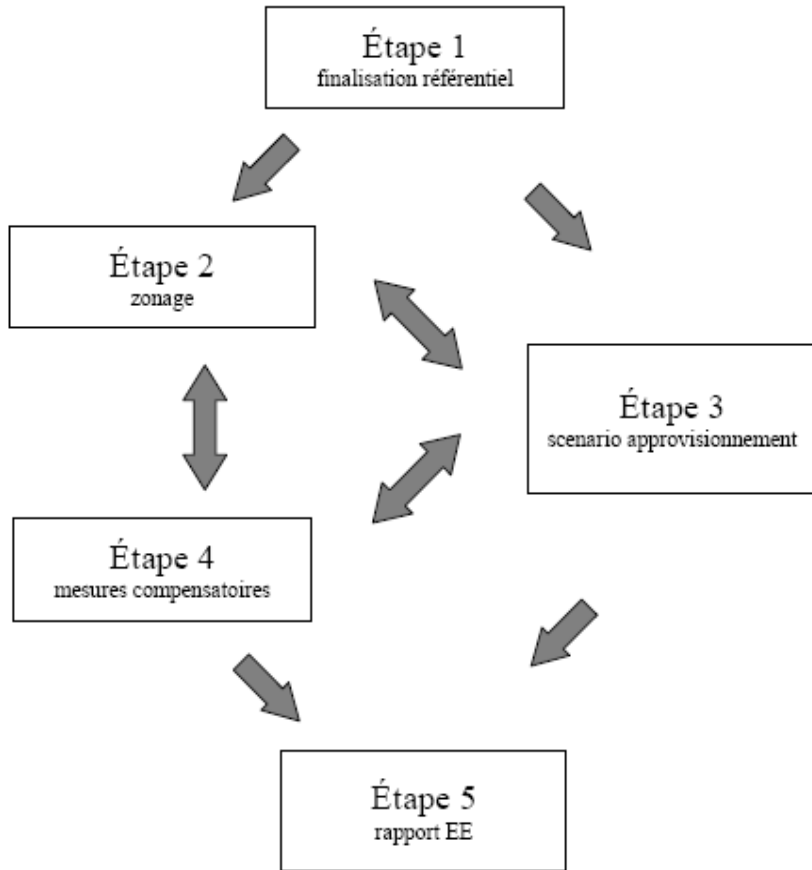
action qui dépassent l'échelle d'une exploitation ; mobiliser et/ou coordonner les moyens

encadrer l'impact

prescription, point de vigilance pour l'exploitation

Volet « territoire » :			
Évaluation de la maîtrise des impacts induit par la territorialisation des scenarii, suivant les enjeux territoriaux			
<i>il s'agit de traiter les impact liés à l'activité d'extraction, et prendre en compte les aspects cumulatifs</i>			
critère	SECURITE	MILIEUX	PATRIMOINE
enjeux	environnement viable, prévenir des transformations de l'environnement génératrice de risque (naturel ou sanitaire) sur les biens et les personnes ot/ou dégradant fortement le cadre de vie	environnement durable, préserver un équilibre des écosystèmes et des espaces anthropiques garantissant le maintient de leur fonctionnalités	préservation des biens culturels d'origine naturelle ou anthropique qui concourent à l'identité du territoire
type d'indicateur	1 indicateur qualitatif pour chaque critère + 1 indicateur synthétique		
	Indicateur à 4 échelons : Impact inacceptable impact acceptable sous conditions de maîtrise des effets impact acceptable sous condition de maîtrise des pressions impact acceptable		
modalités de mise en œuvre	Définis par un zonage		
	cibles envisagées : Risque, air, bruit, eau (potable)	cibles envisagées : Biodiversité, eau (milieu aquatiques, zones humides), consommation d'espace	cibles envisagées : Patrimoine, archéologie, paysage
	conditions et modalités de maîtrise des impacts à amorcer lors de l'élaboration des zonages, et à finaliser lors de la définition des mesures compensatoires		
observations	Zonages à élaborer dans une démarche conjointe à l'EE & au volet environnemental du SDC		

démarche



Finaliser les critères

Critères globaux GT Approvisionnement

Critères territoriaux GT Environnement

Élaborer des orientations

Choisir un scenario

(évaluation / critère globaux ; compatibilité territ.)

Définir des mesures compensatoires

(cohérence / critères territ.)

Rédiger le rapport

État initial : expliciter le zonage

Évaluation : analyser les orientations / rendre compte des choix

Merci de votre attention

